



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 119622

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le problème de l'illettrisme dans notre pays et en Nord-Pas-de-Calais en particulier. Le pourcentage des 18-65 ans de la région en situation d'illettrisme est de 15,5 % soit 351 600 personnes alors qu'il est de 9 % en France métropolitaine. De même, si l'on mesure les performances des adultes à l'écrit, en calcul et à l'oral, 10 % des adultes de la région cumulent des difficultés graves dans les fondamentaux de l'écrit et en compréhension orale contre 7 % en France. Cette sur représentation se vérifie dans toutes les classes d'âge. Parmi les jeunes la situation est préoccupante car 8 % des jeunes de 18 ans à 25 ans sont touchés par l'illettrisme. De même, les tests réalisés lors des journées d'appel à la défense révèlent une augmentation du phénomène dans la quasi-totalité des régions françaises mais le Nord-Pas-de-Calais est à nouveau parmi les régions les plus concernées. Cela freine l'employabilité car la moitié des personnes en difficulté avec l'écrit sont des demandeurs d'emploi. Répondre à des annonces, envoyer une candidature, suivre un stage ou une formation sont autant d'actes moins répandus quand le niveau des difficultés à l'écrit augmente. On le constate, la région Nord-Pas-de-Calais est particulièrement touchée par le phénomène et cumule un fort retard par rapport aux autres régions en lecture, écriture dans toutes les tranches d'âge et cela a de lourdes conséquences économiques mais également sociales. Ce phénomène risque de s'amplifier encore par la politique actuelle du Gouvernement de casse du système scolaire, de suppressions de classes et de diminution drastique du nombre des enseignants car le démarrage précoce de la scolarité va souvent de pair avec de moindres difficultés. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour une meilleure maîtrise de la langue, un accès renforcé à la lecture et à l'écriture et pour que des outils efficaces de prévention de l'illettrisme soient mis en place, la situation étant préjudiciable actuellement pour notre région.

Texte de la réponse

Les dernières statistiques au sujet des évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense concernent l'année 2009. En 2009, près de huit participants à la JAPD sur dix sont des « lecteurs habiles », un peu plus de un sur dix rencontre des difficultés de compréhension. Les autres ont une maîtrise fragile de la lecture. Les résultats de 2009 dessinent une stabilisation de la proportion de jeunes en difficulté de lecture par rapport aux deux années précédentes. Cette proportion avoisinait les 11 % en 2006, elle approche aujourd'hui les 12 %. Parmi les jeunes en difficulté, la part de ceux en grave difficulté étaient de 4,4 % en 2004, 4,9 % en 2007 et 2008. Une nouvelle note de la DEPP datée d'août 2011 concernant l'année 2009 précise qu'un nouveau mode d'évaluation met en exergue 5,1 % des participants en sévères difficultés devant l'écrit. Dans ce contexte, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a mis en oeuvre des réformes importantes pour améliorer la réussite scolaire : la réforme de l'enseignement primaire qui prévoit notamment, deux heures d'aide personnalisée en français et en mathématiques en faveur des élèves en difficulté ainsi que des stages de remise à niveau ; la révision des programmes d'enseignement au collège et la généralisation de l'accompagnement éducatif ; la réforme du lycée avec l'accompagnement personnalisé des élèves en lycée général et technologique et en lycée professionnel, dont il est attendu une réduction du

décrochage, potentiel facteur d'apparition de l'illettrisme chez les adultes. En mars 2010, le ministre chargé de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, dont le premier objectif est de prévenir les difficultés, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan. Le plan se poursuit en 2011-2012 et des initiatives nouvelles sont d'ores et déjà annoncées par la circulaire de rentrée (Bulletin officiel de l'éducation nationale du 5 mai 2011). Dans le département du Nord comme du Pas-de-Calais on assiste aujourd'hui à une amélioration notable des résultats scolaires des élèves de CE1 comme de CM2. Les évaluations nationales permettent en effet de constater une amélioration en français comme en mathématiques dans tous les départements de France. Cette amélioration est particulièrement sensible dans ces deux départements dont les résultats sont désormais légèrement au-dessus des moyennes nationales.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119622

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10729

Réponse publiée le : 28 février 2012, page 1854